

➤ **Droits d'inscription/réinscription :**

Non remboursables sauf en cas d'événement indépendant de la volonté des parents tels que :

- Conditions d'admission non remplies (échec à l'examen)
- Mutation, incapacité, décès, perte d'emploi avant inscription définitive
- Refus d'inscription/réinscription à l'initiative du Groupe Arcades

EXTERNE – DEMI-PENSIONNAIRE

| MONTANT DES FRAIS | EXTERNE | DEMI-PENSIONNAIRE |
|---|----------|-------------------|
| Contribution des familles (tout trimestre commencé est dû) * | 728,00 € | 728,00 € |
| Cotisation Enseignement Catholique | 58,00 € | 58,00 € |
| Droits d'inscription (nouveaux élèves dans le Groupe ARCADES) | 190,00 € | 190,00 € |
| Droits de réinscription | 141,00 € | 141,00 € |
| Avance restauration ** | | 70,00 € |

* Assurance Individuelle Accidents incluse

** Avance qui sera déduite en début d'année scolaire

RESTAURATION

3 possibilités d'inscription pour la demi-pension vous sont proposées :

- **6,05 €** le repas pour les jours choisis à l'année
- **6,75 €** le repas pour une réservation au choix deux jours ouvrés* à l'avance
- **7,15 €** le repas sans réservation

* du lundi au vendredi

Abattement de 5% sur la **contribution des familles** si 2 enfants inscrits dans le GROUPE ARCADES, et 7.5% si 3 enfants inscrits ou plus.

CONDITIONS PARTICULIERES

➤ **Abandon en cours d'année scolaire :**

Votre demande sera étudiée dès réception d'un courrier recommandé avec AR adressée au Chef d'Etablissement - 13 rue du Vieux Collège - 21018 DIJON Cedex.

➤ **Aides financières :**

Sous certaines conditions, les étudiants peuvent bénéficier du fonds d'aide aux familles.

APEL

Si vous faites le choix d'y adhérer (Adhésion possible sur l'imprimé « MODALITES DE REGLEMENT »), son montant de 25 € sera inclus dans la facture annuelle.